

À l'attention des actionnaires de la société
Transports Montreux-Vevey-Riviera SA

Réf. D/evs

Montreux, le 31 octobre 2017

Transformation des actions au porteur en actions nominatives

Madame, Monsieur, chers actionnaires,

Lors de l'assemblée générale du 9 juin 2017, les actionnaires de Transports Montreux-Vevey-Riviera SA (MVR) ont décidé de transformer les actions au porteur de la société en actions nominatives. Les statuts ont été modifiés dans ce sens.

L'assemblée générale a ainsi fait droit à la demande du Conseil d'administration préparée dans le but de respecter les exigences de la Loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI). Les dispositions légales obligent les actionnaires et les ayants droits économiques d'une société à s'annoncer auprès d'elle.

Toutes les actions au porteur MVR doivent être transformées en actions nominatives selon les procédures suivantes :

A) Procédure pour des titres physiques conservés à domicile :

- L'actionnaire remplit le formulaire « Bulletin d'échange et demande d'inscription » ci-joint. Il faut remplir **l'intégralité du formulaire**, le dater et le signer.
- Toutes les actions ou certificats d'actions au porteur de la société MVR doivent être envoyées par courrier recommandé, accompagnées du formulaire « Bulletin d'échange et demande d'inscription » au siège de la société (Transports Montreux-Vevey-Riviera SA, Madame Eva Schneider, Rue de la gare 22, case postale 1426, 1820 Montreux). Une enveloppe retour est jointe à cet effet en annexe.
- MVR confirme la réception des actions ou des certificats d'action dans un délai de 72 heures (jours ouvrables) par email ou par courrier postal.
- MVR fera parvenir par courrier recommandé de nouvelles actions ou nouveaux certificats d'actions nominatifs aux actionnaires dès le 1^{er} décembre 2017.
- Les actions ou certificats d'actions au porteur remis à la société seront annulés et détruits.

B) Procédure pour des titres physiques conservés dans un coffre-fort bancaire :

- La même procédure que pour des titres conservés à domicile (A) est à suivre.

C) Procédure pour des titres conservés dans un dépôt bancaire :

- La banque dépositaire est avisée par le partenaire bancaire de MVR, UBS Switzerland SA, de l'obligation d'échanger les actions ou certificats d'actions au porteur en nominatifs. La banque dépositaire prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la transformation des actions à la date du 1^{er} décembre 2017. Les frais bancaires liés à cet échange sont pris en charge par MVR.

D) Procédure pour des titres physiques conservés à domicile ou dans un coffre-fort bancaire qui doivent être transférés dans un dépôt bancaire :

- L'actionnaire qui ne possède pas de dépôt-titres s'adresse à une banque de son choix pour y ouvrir un dépôt-titres, se soumet aux instructions de la banque et s'oblige à lui remettre les titres physiques des actions ou certificats d'actions MVR.
- L'actionnaire en possession d'un dépôt-titres remet les titres physiques des actions ou certificats d'actions MVR à sa banque le plus tôt possible, mais au plus tard jusqu'au 24 novembre 2017. Il se soumet aux instructions de sa banque.

Les actions ou certificats d'actions au porteur qui n'auraient pas été échangés contre des actions nominatives gardent leur validité. Mais les droits patrimoniaux et sociaux attachés à ces actions sont suspendus jusqu'à leur transformation. C'est dire que, en attendant, aussi longtemps que l'échange n'aura pas été accompli, l'actionnaire ne sera pas admis à prendre part à l'Assemblée Générale.

MVR a confié la gestion du registre des actions à la société Computershare Suisse SA.

La soussignée de droite reste volontiers à votre disposition pour tout complément d'information. Elle est atteignable par email : e.schneider@mob.ch ou par téléphone : 021 989 81 13.

D'avance, nous vous remercions de votre collaboration et vous présentons, Madame, Monsieur, chers actionnaires, nos meilleures salutations.

Transports Montreux-Vevey-Riviera SA


François Margot
Président


Eva Schneider
Secrétaire du Conseil

Annexe : Formulaire « Bulletin d'échange et demande d'inscription »
Enveloppe retour